

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Limousin, par la FREDON Limousin, les Mairies de Limoges, Boussac-Bourg, Ayen, Malemort-sur-Corrèze, Saint-Junien, La Souterraine, Saint-Priest-sous-Aixe, l'EPLEFPA de Brive-Voutezac et l'IFCE Haras National de Pompadour.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>, sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

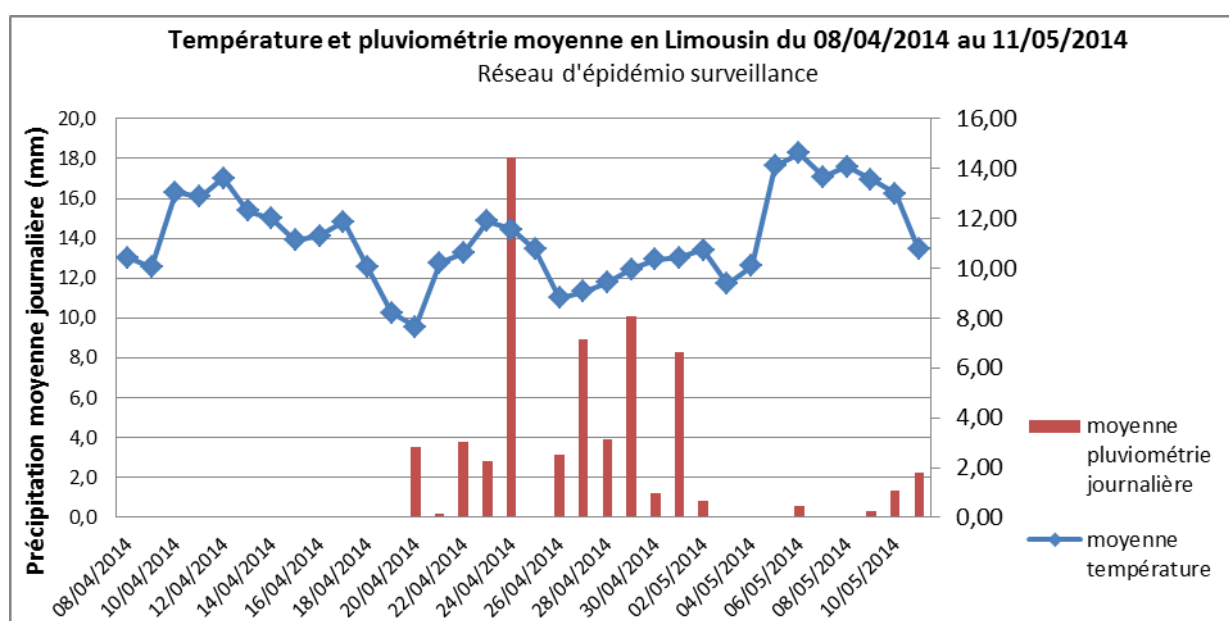
Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr



Sommaire

METEO	P.1
FEUILLUS-CONIFERES	P.2
TIGRE DU PLATANE	P.2
PUCERON LANIGERE DE L'ORME	P.3
PHYTOPTE	P.3
CLOQUE FOLIAIRE DU CHENE	P.4
ARBUSTES D'ORNEMENT, PLANTES A MASSIF, PLANTES SOUS SERRE.	P.5
PYRALE DU BUIS	P.5
PUCERONS	P.6
OÏDIUM DU ROSIER	P.6
POINT REGLEMENTAIRE : LOI LABBE	P.7

Météo



Directeur de publication :

Monsieur Jean-Philippe VIOLLET
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
05 55 10 37 90
accueil@limousin.chambagri.fr

Référent filière et rédacteur du bulletin :

Sophie ANRIGO
FREDON Limousin
13 rue Auguste Comte
CS 92092 87070 LIMOGES
05 55 04 64 54
anrigo.fredon@gmail.com

La première quinzaine du mois d'avril 2014 et la première quinzaine du mois de mai ont été marquées par des températures moyennes élevées et une pluviométrie très aléatoire (régime d'averses).

La deuxième quinzaine du mois d'avril a, quant à elle, été pluvieuse et accompagnée de températures douces.

La douceur des températures a permis le développement et l'arrivée de certains ravageurs (pucerons, phytopte, etc...) et la pluviométrie l'apparition de maladies comme l'oïdium.

Cependant certains ravageurs, fréquents les années précédentes ne sont, à ce jour, pas observés en Limousin (exemple : Mineuse du Marronnier.)

Feuillus - Conifères

Ravageurs

Tigre du platane (*Corythucha ciliata*)

Végétal touché : Platane

Nuisibilité : ++

Tigres du platane adulte sous rhytidomes



Photo : FREDON Limousin

Eléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°1 du 07/04/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau : Quelques tigres du platane ont été observés à Tulle (19), Pompadour (19) et Saint-Junien (87). Sur les sites suivis, la feuillaison des platanes a récemment commencé => les tigres n'ont donc pas suffisamment de surfaces foliaires disponibles et certains ont alors migrés vers les arbres voisins. A Tulle (19), des tigres ont ainsi été observés sur des tilleuls.

Sur les sites de Corrèze (19) et Malemort-sur-Corrèze (19), touchés par le tigre du platane depuis 2011, nous observons une absence de tigre en 2014.

Les conditions hivernales douces et humides ont permis le développement de mycoses d'insectes ou entomopathogènes (par exemple *Beauveria bassiana*, *Verticillium lecanii*) qui détruisent naturellement les tigres adultes.

Evaluation du risque tigre du platane : Peu de tigres du platane sont présents à ce jour en Limousin sous les rhytidomes et sous les feuilles. Cependant, l'égagement drastique des platanes provoquant un retard de débourrement, les jeunes feuilles peu nombreuses à ce jour peuvent se trouver face à des populations de tigres concentrées. Dans ce cas, d'éventuels dégâts sont à prévoir.

Mesures prophylactiques : Eviter les élagages drastiques. De plus, une réflexion sur le choix des essences d'arbres implantées dans les villes doit être portée, surtout pour des arbres d'alignement. Il est conseillé de choisir des variétés plus robustes et résistantes à certains ravageurs et de diversifier les essences d'arbres.

Par exemple, la variété Platanor® Vallis clausa est partiellement résistante aux tigres. Ce platane est issu de l'hybridation de plants naturellement résistant, provenant d'Amérique avec des platanes de l'espèce orientale.

Puceron lanigère de l'orme (*Eriosoma ulmi*)

Végétal touché : Orme

Nuisibilité : +

Puceron lanigère sur feuilles d'orme

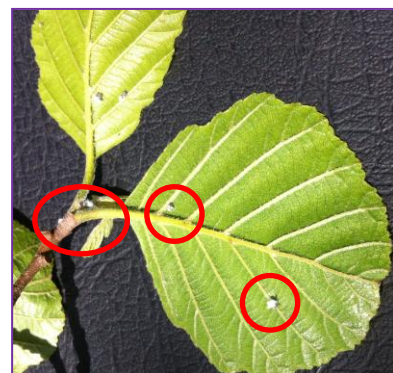


Photo : FREDON Limousin

Éléments de biologie

Ce puceron de 1,5 à 1,8 mm est de couleur grisâtre. Il évolue au milieu d'excrétions cireuses blanchâtres et passe l'hiver sous forme de larves ou d'adultes.

Au printemps, les femelles commencent à se reproduire, chacune d'elles donnant naissance à plus de 100 larves et engendrant une dizaine de générations en 6 mois.

Les colonies sont visibles au printemps sur les jeunes rameaux, les branches et les troncs. Elles sont facilement repérables grâce à la présence d'excrétions blanchâtres. Ces pucerons provoquent l'enroulement des feuilles et une réduction de croissance.

Observations du réseau

Des colonies de pucerons lanigères ont été observées à Corrèze (19) avec une intensité moyenne et une fréquence de 40 % ainsi qu'à Malemort-sur-Corrèze (19) avec une fréquence moyenne et une intensité faible.

Evaluation du risque puceron lanigère de l'orme : Le cycle de développement du puceron lanigère est très rapide, les sites atteints doivent donc être surveillés de près.

Mesures prophylactiques : Installez des auxiliaires (larves de coccinelles ou de chrysopes).

Phytopte (*Eriophyes sp.*)

Végétal touché : Tilleul, érable, ...

Nuisibilité : +

Observations du réseau

Des phytoptes du tilleul (*Eriophyes tiliae*) ont été observés sur la commune de Tulle (19) avec une intensité faible (moins de 10 % de la plante atteinte) et une fréquence de 20 % des tilleuls atteints.

Des phytoptes de l'érable (*Eriophyes eriobus*) ont également été signalés à Corrèze avec une intensité faible et une fréquence de 20 %.



Photo : FREDON Limousin

Galles de phytopte sur feuille d'érable (haut) et tilleul (bas)

Evaluation du risque phytopte : A ce jour, la présence de galles ne représente pas un risque important pour les végétaux. La surface de feuille touchée n'est pas assez importante pour réduire la photosynthèse. Le développement des populations de phytopte est cependant à prévoir dans les mois à venir. Restez vigilant.

Mesures prophylactiques

Taillez et détruisez les branches les plus atteintes dès le début de l'infestation.

Maladies

Cloque foliaire du chêne (*Taphrina caerulescens*)

Végétal touché : Chêne

Nuisibilité : +



Cloque foliaire du chêne

Éléments de biologie

Les cloques foliaires sont dues aux champignons du genre *Taphrina* (Ascomycètes). Elles parasitent divers arbres et arbustes. Les plus fréquents sont la cloque du pécher (*Taphrina deformans*) et la cloque du chêne (*Taphrina caerulescens*).

Les spores constituent la forme de conservation hivernale du champignon dans les anfractuosités des rameaux et sous les écailles des bourgeons foliaires. Lors du débourrement, lorsque la température dépasse 10°C, les spores amenées par les pluies ou le vent au niveau des bourgeons germent et donnent naissance au mycélium infectieux qui va parasiter les feuilles au printemps et infecter les espaces intercellulaires du parenchyme (mode de vie parasite).

Elles défigurent les arbres et les arbustes sensibles. Elles sont virulentes au printemps par temps frais et humide, et ralenties en cas de sécheresse et d'élévation de température.

La photosynthèse est alors très fortement perturbée et la plante est fragilisée. Si ce phénomène persiste durant plusieurs années, celui-ci peut entraîner la mort de l'arbre.

Observations du réseau

Un cas de cloque foliaire du Chêne a été observé à Corrèze (19) avec une fréquence de 50 % et une intensité moyenne.

Evaluation du risque *cloque foliaire du chêne* : En fonction des conditions météorologiques à venir, le développement du champignon à l'origine des cloques foliaires du chêne peut s'accélérer (conditions fraîches et humides).

En cas de forte attaque sur jeune sujet, une défeuillaison précoce est à prévoir. Le site touché est à surveiller.

Mesures prophylactiques : Prélever les feuilles atteintes, ne pas les laisser sur le sol car le champignon s'y conserve.

A l'automne, ramasser les feuilles mortes tombées au sol et les composter ou les porter dans des zones de collecte (déchetterie, ...).

Ravageurs

Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)

Végétal touché : Buis

Nuisibilité : +++



Photo : FREDON Limousin

Éléments de biologie : La pyrale du buis est un papillon nocturne originaire d'Asie orientale. Ce ravageur cause d'importants dégâts physiologiques, esthétiques et économiques sur les buis.

Les chenilles de la pyrale du buis deviennent actives au printemps (environ mi-mars) et commencent à se nourrir. Leur longueur peut atteindre 5 cm. Les chenilles sont jaunes à vert foncé, ont une tête noire et sont striées longitudinalement de bandes blanches et noires (voir photo ci-dessous).

Après quatre semaines au stade chenille, elles tissent leur cocon dont elles sortiront sous forme de papillon blanc-gris après 10 jours environ, pour pondre à nouveau et déposer leurs œufs sur le dessous des feuilles.

Dégâts de pyrale effectués en 15 jours
(Brive-la-Gaillarde – 19)

Les papillons vivent environ 8 jours. Les nouvelles chenilles naissent en quelques jours. **La pyrale du buis produit 3 générations par an.**

Pour un développement optimal, les chenilles ont besoin d'une température comprise entre 18 et 30 °C. Si la température chute en dessous de 7 °C, leur développement est stoppé. La dernière génération passe l'hiver sous forme de chenille dans des cocons tissés entre les feuilles du buis.

Si la présence de pyrale du buis n'est pas détectée rapidement, celle-ci peut conduire à une défoliation totale et la mort des arbustes en quelques semaines seulement.

Ce ravageur est jugé préoccupant du fait de ses attaques sur des végétaux à feuillage persistant présents sur des sites à haute valeur touristique et paysagère et de l'intensité des attaques.

Observations du réseau : Plusieurs cas de pyrale du buis ont été observés en Corrèze : Malemort-sur-Corrèze et Brive-la-Gaillarde (19).

Dans les deux cas, les dégâts provoqués par la pyrale du buis ont été très violents et rapides : buis dévastés en seulement 15 à 20 jours. Les buis des deux sites ont été arrachés.



Évaluation du risque pyrale du buis : Sur les sites atteints, les buis ont été arrachés. Cependant, la pyrale du buis a pu se propager sur d'autres buis de ces communes. **Il faut donc surveiller les buis du Limousin et encore plus particulièrement ceux du sud de la Corrèze afin de ne pas en arriver à l'arrachage de la plupart des buis.**

Mesures prophylactiques : Si l'infestation est détectée précocement, les branches et feuillages attaqués peuvent être coupés, puis broyés finement ou brûlés (en respectant la réglementation en vigueur). Dans le cas d'une forte infestation, l'arrachage (et la destruction des plants) est une des seules mesures permettant de limiter la propagation du ravageur.

Ce ravageur émergent représente un danger grandissant pour les buis, essence primordiale de notre patrimoine (jardins à la française, ...).

Signalez-nous en toute observation.

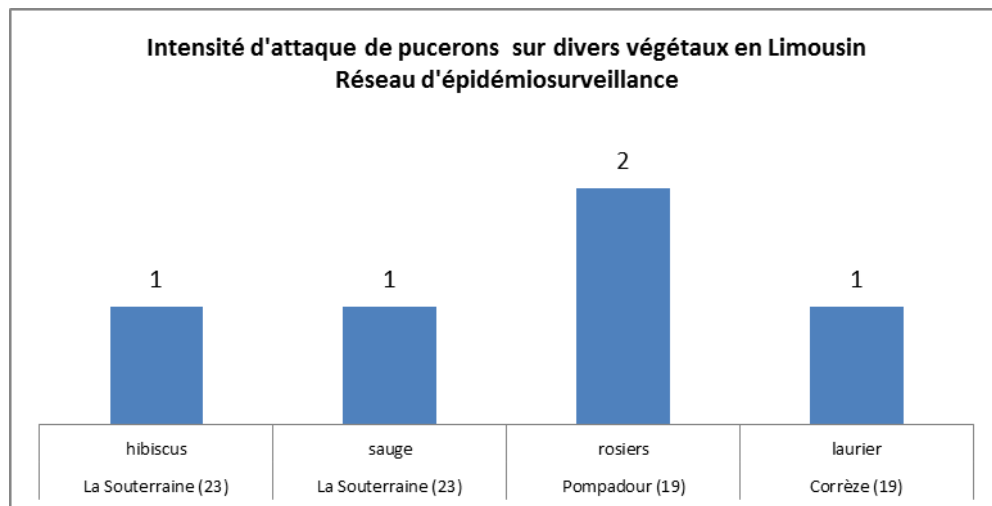
Pucerons (*Eriosomatinae*, *Chaitophorinae*, *Myzocallidinae*, ...)

Végétal touché : Rosiers, fraisiers, fuschia, etc.

Nuisibilité : ++

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal n°1 du 07/04/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau : Des pucerons ont été signalés sur divers arbustes d'ornements en Limousin avec des intensités faibles à moyennes et des fréquences allant de 90 à 100 % des végétaux atteints.



Echelle de notation de l'intensité	Ravageurs
0	Aucun
1	Faible
2	Moyen
3	Elevé
4	Très élevé

Evaluation du risque pucerons : Les conditions climatiques actuelles douces sont favorables au développement des populations de pucerons. **Surveiller les sujets fortement atteints.**

Mesures prophylactiques : Proscrire les tailles trop courtes, supprimer les pousses fortement infestées et laisser agir les auxiliaires naturels.

Maladies

Oïdium du rosier (*Sphaerotheca pannosa* var. *rosae*, *S. macularis*)

Végétal touché : Rosiers

Nuisibilité : ++

Oïdium du rosier



Éléments de biologie : Le champignon à l'origine de la maladie de l'oïdium du rosier se développe très rapidement lorsque la température se situe entre 20 et 35°C, avec une humidité ambiante forte.

Les feuilles atteintes ne se développent que partiellement. Des tâches poudreuses blanches se développent sur les bourgeons, feuilles, rameaux à leur extrémité. Les organes contaminés s'atrophient puis fanent, les boutons floraux avortent et les fruits éclatent.

Observations du réseau : Un cas d'oïdium du rosier a été observé à Pompadour (19) avec une intensité et une fréquence forte (75 % des rosiers sont touchés).

Evaluation du risque oïdium du rosier : Les conditions météorologiques ont été favorables au développement de l'oïdium du rosier. **Si les conditions météorologiques sont chaudes et humides dans les semaines à venir, des dégâts importants sur les rosiers sont à prévoir.**

En effet, les mois de mars et avril 2014 ont été marqués par des épisodes chauds et secs puis par des épisodes doux et humides.

Mesures prophylactiques : L'aération des arbustes par la taille, la coupe des parties atteintes et le compostage des feuilles tombées au sol, permettent de limiter le retour de la maladie l'année suivante.

Autres ravageurs et maladies observations sur arbustes d'ornements, plantes à massifs et plantes sous serres :

- ✚ Aleurodes sur fushia à La Souterraine (23) avec une fréquence et intensité faible ;
- ✚ Thrips sur Cordyline à La Souterraine (23) avec une fréquence et une intensité moyenne ;
- ✚ Cochenilles sur Acalypha à La Souterraine (23) avec une fréquence forte et une intensité moyenne ;
- ✚ Cochenilles sur noisetiers communs à Saint-Priest-sous-Aixe (87) avec une fréquence et une intensité faible.

Point réglementaire

Loi Labbé JORF n°0033 du 8 février 2014 page 2313

La loi "visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national" est parue au Journal officiel du 8 février 2014. Elle vise à interdire, sous certaines conditions, l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques et les particuliers.

Cette loi comporte deux volets. Un premier volet consiste en une interdiction faite aux personnes publiques (Etat, régions, communes, départements, groupements et établissements publics), d'utiliser des produits phytosanitaires* pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades. Cette règle s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2020.

Un second volet prévoit l'interdiction, à compter du 1^{er} janvier 2022, de la mise sur le marché, de la délivrance, de l'utilisation et de la détention de produits phytosanitaires* pour un usage non professionnel, et concerne donc les particuliers.

Pour plus d'informations : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

*Certaines catégories de produits phytosanitaires seront toujours autorisées, notamment les produits dits de biocontrôle et les produits autorisés en Agriculture Biologique.

Des outils sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche de réduction des produits phytosanitaires :

- ✚ Consulter les deux notes techniques « Les produits phytosanitaires sur votre commune » et « Quelles solutions alternatives ? » disponibles sur <http://limousin.synagri.com/synagri/outils-et-documents-ecophyto> ;
- ✚ votre commune peut adhérer à la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages », et bénéficier d'un accompagnement technique mais aussi pédagogique. Plus d'informations sur <http://limousin.zeropesticides.fr/>

A RETENIR

FEUILLUS - CONIFERES

RAVAGEURS

Tigre du Platane : Peu présents sur les sites suivis, on constate une baisse des populations de tigres en ce début de saison 2014.

Puceron lanigère de l'orme : Observation de pucerons lanigères sur plusieurs sites suivis par le réseau. Leur développement peut être rapide, les sites doivent être surveillés.

Phytopte : Les premiers symptômes de la présence de phytopte ont été observés sur tilleul et érable. Actuellement, leur présence ne représente pas un risque important.

MALADIES

Cloque foliaire du chêne : Présence localisée sur des chênes de Corrèze. A ce jour, il n'y a pas de risque mais si le champignon venait à se développer rapidement (conditions météorologiques fraîches et humides), une défeuillaison précoce serait à prévoir.

ARBUSTES D'ORNEMENT, PLANTES A MASSIF, PLANTES SOUS SERRE

RAVAGEURS

Pucerons : Des pucerons ont été observés sur divers végétaux en Limousin. Ils sont présents avec une intensité faible mais à une fréquence forte...

Pyrale du Buis : Forte présence dans le sud de la Corrèze. Les dégâts sont très importants ; une surveillance accrue est de mise sur tout le Limousin.

MALADIES

Oïdium du rosier : Un cas d'oïdium du rosier est remonté du réseau (en Corrèze). Si les conditions météorologiques sont chaudes et humides, d'importants dégâts sur rosiers sont à prévoir.

PROCHAIN BULLETIN - JUIN 2014

La pyrale du buis, ravageur émergent, représente un danger grandissant pour les buis, essence primordiale de notre patrimoine (jardins à la française, ...) (voir page 5).

Signalez-nous en toute observation.

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

